



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

Le 12 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 1^{er} décembre 2022

Date d'affichage 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 25

Votants 32

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Jean-Pierre BOUILLON, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Jean-Claude ESTIENNE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Jean-Pierre BOUILLON, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Martine LHERMENIER, Nadège GRUDE, Aurélie TRAORE, et Allan BERTU.

Absents excusés : Jean-Pierre BOUILLON, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Jean-Claude ESTIENNE.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Philippe GIRONDEL.

N° 2022-102 – BUDGET PRIMITIF 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Les décisions modificatives ont la même fonction que le budget supplémentaire concernant l'ajustement des prévisions en cours d'année mais n'ont pas de fonction de report. Elles modifient ponctuellement le budget primitif en inscrivant notamment des dépenses et recettes supplémentaires. Elles permettent également de modifier certaines imputations comptables.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif 2021 adopté par délibération n°2022-013 du 28 mars 2022 ;

VU la délibération n°2022-057 en date du 4 juillet 2022 portant décision modificative n°1 ;

VU la délibération n°2022-079 en date du 26 septembre 2022 portant décision modificative n°2 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 7 décembre 2022 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

ADOpte la décision modificative n°3 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NATURE	MONTANT	COMMENTAIRES
7788-824 Autres produits exceptionnels divers	+ 10 €	Augmentation des crédits – régularisation compte 45 en déséquilibre. Titre 54 de 2012 passé au compte 45 à la place du compte 7067
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+ 10 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NATURE	MONTANT	COMMENTAIRES
023 Virement à la section d'investissement	+ 10 €	Augmentation du virement
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	+ 10 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

NATURE	MONTANT	COMMENTAIRES
10226-01 Taxe d'aménagement	+ 2 000 €	Augmentation des crédits
021 Virement à la section de section de fonctionnement	+ 10 €	Augmentation du virement
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 2 010 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NATURE	MONTANT	COMMENTAIRES
458102 Opération sous mandat	10 €	Augmentation des crédits – régularisation compte 45 en déséquilibre. Titre 54 de 2012 passé au compte 45 à la place du compte 7067
21318-201416-824 Travaux salle François Mitterrand	+ 2 000 €	Augmentation de crédits fourniture et pose d'une source centrale, problème électrique sur l'installation
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 2 010 €	

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

I/s, le 12 décembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGGENDRE



Rendue exécutoire le : 14/12/2022

Affichée le : 13/12/2022

Acte à classer**2022-102**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-14T09-09-35.00 (MI241878132)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221214-2022-102-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget primitif 2022 - Décision modificative n.3

Date de décision : 14/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Acte : 2022-102 - Budget primitif 2022 -
Décision modificative n°3.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/12/22 à 09:09

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 14/12/22 à 09:09

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 14/12/22 à 09:14